

Directives pour remplir un Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel par une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions

Avant de commencer

Veillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Le formulaire de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* peut être utilisé pour déposer un rapport initial, un avis de modification ou un rapport annuel, et doit être déposé par une société étrangère extraprovinciale avec un permis pour exercer des activités en Ontario.

Rapport initial

Une personne morale qui a obtenu un permis extraprovincial en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales* doit déposer un **Rapport initial** en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* dans les 60 jours suivant la date de début des activités de la personne morale en Ontario.

Avis de modification

Si des changements concernant les renseignements enregistrés surviennent après le dépôt d'un rapport initial par la personne morale, comme l'adresse légale ou du siège social, le directeur ou le dirigeant principal en Ontario, le mandataire aux fins de signification ou le Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ou des renseignements d'ordre administratif (p.ex., l'adresse électronique officielle), un avis de modification doit être déposé dans les 15 jours suivant les changements.

Rapport annuel

La personne morale doit déposer un rapport annuel chaque année en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*.

Vous **ne pouvez pas** utiliser ce formulaire pour modifier votre raison sociale ou votre juridiction. Pour modifier ce type de renseignements, veuillez déposer un [Formulaire numéro 5282 – Demande de modification de permis extraprovincial](#) en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales*.

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les demandes de rapport annuel, veuillez d'abord consulter l'avis applicable . Pour obtenir des renseignements détaillés sur les demandes de rapport initial et d'avis de modification, veuillez d'abord consulter [l'avis applicable](#).

Toute personne morale incorporée ou prorogée au niveau fédéral, personne morale soumise aux lois de toute autre juridiction canadienne autre que l'Ontario ou entreprise étrangère à but non lucratif doit utiliser le [Formulaire numéro 5286 – Rapport initial/Avis de modification par une personne morale extraprovinciale fédérale/domestique/étrangère sans capital-actions afin](#) de déposer un rapport initial ou un avis de changement en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*.

Renseignements requis

Vous pourriez être tenu de fournir des renseignements qui figurent actuellement dans le dossier public tenu par le Ministère. Si vous n'êtes pas sûr de l'information actuellement enregistrée pour la société, vous pouvez commander un rapport de profil ou vous connectez à votre compte ServiceOntario pour examiner l'information actuellement affichée.

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main les renseignements suivants.

Remarque : **Si vous déposez un rapport initial**, vous devez fournir les renseignements ci-dessous, à l'exception du point 4. Cela signifie que vous devez indiquer les renseignements qui sont actuellement enregistrés auprès du Ministère ou, s'ils ont changé, fournir les nouveaux renseignements.

Si vous déposez un avis de modification ou un rapport annuel, vous devez indiquer les renseignements des points 6 à 13 uniquement si vous y apportez des modifications. Si vous ne modifiez pas ces points, laissez les champs en blanc. S'il s'agit d'un rapport annuel, vous devez également remplir le point 4.

1. Raison sociale, numéro matricule de la société (NMS) et adresse électronique officielle (présentement enregistrée auprès du Ministère).
2. [Clé de l'entreprise](#). Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le Ministère qui détermine les pouvoirs associés à la personne morale.
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
4. Année du rapport annuel, s'il s'agit du dépôt d'un rapport annuel.
5. Date de début des activités en Ontario, réponse obligatoire.
6. Cessation des activités en Ontario, le cas échéant.
7. Nouvelle adresse électronique officielle de la société, le cas échéant.
8. Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN).
9. Adresse légale ou du siège social. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
10. Établissement principal en Ontario.
11. Directeur ou dirigeant principal en Ontario.
12. Mandataire aux fins de signification.
13. Personne certifiant le dépôt.

Remplir le formulaire

Type de dépôt

Sélectionnez rapport initial, avis de modification ou rapport annuel, selon le cas applicable.

Renseignements sur la personne morale

Veuillez saisir la raison sociale actuelle, le NMS, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de la personne morale étrangère extraprovinciale qui dépose ce rapport ou cet avis.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer ce rapport ou cet avis.

La raison sociale doit être la même que celle figurant dans les dossiers du Ministère.

Vous devez saisir l'adresse électronique officielle qui est déjà inscrite au Ministère à la section 1 de ce formulaire. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle et doit être tenue à jour. L'ensemble des documents ou des avis officiels et de la correspondance destiné à la personne morale visée par la présente demande sera envoyé à cette adresse électronique. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale ainsi qu'à celle de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics et sont recueillis à des fins administratives seulement.

Si votre adresse électronique officielle a été modifiée, vous devez indiquer la nouvelle à la section 3 de ce formulaire.

Coordonnées de la personne-ressource

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère contactera cette personne pour toute question relative à ce dépôt.

Année du rapport annuel

Cette information n'est requise que si vous déposez un rapport annuel. Indiquez l'année de dépôt du rapport annuel.

Date de début des activités en Ontario

Si vous déposez un rapport initial, rapport annuel, ou avis de modification vous devez indiquer la date à laquelle la personne morale a commencé à exercer des activités en Ontario.

Date de cessation des activités en Ontario

Si la personne morale étrangère a cessé d'exercer des activités en Ontario, saisissez la date de cessation des activités. Veuillez noter qu'en plus de ce dépôt, la personne morale doit aussi déposer un [Formulaire numéro 5283 – Résiliation d'un permis extraprovincial](#) en vertu de la Loi sur les personnes morales extraprovinciales. Vous pouvez inclure la demande de résiliation remplie avec le dépôt de cet avis de modification.

Code de l'activité principale

Si vous déposez un rapport initial et que l'activité principale est toujours la même, indiquez l'information qui est actuellement enregistrée auprès du Ministère. Si la personne morale n'a pas d'activité principale enregistrée auprès du Ministère, veuillez en indiquer une. Si l'activité principale doit être modifiée, veuillez indiquer le nouveau code de l'activité principale.

Si vous déposez un avis de modification ou un rapport annuel et que l'activité principale doit être modifiée, veuillez indiquer le nouveau code de l'activité principale. Sinon, n'inscrivez rien. Si vous n'êtes pas certain qu'un code d'activité principale (code SCIAN) a déjà été fourni, veuillez en indiquer un ou le formulaire sera renvoyé si un code d'activité principale ne figure pas dans les dossiers du ministère.

Votre activité principale correspond à l'activité que la société souhaite majoritairement réaliser en Ontario. Veuillez consulter le site Web du SCIAN, choisir le code qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquer ce code dans ce formulaire.

Adresse électronique officielle

Si votre adresse électronique officielle a été modifiée, vous devez indiquer la nouvelle adresse électronique à la section 3 de ce formulaire. Sinon, n'inscrivez rien.

Adresse légale ou du siège social

Si ce dépôt est un rapport initial, veuillez indiquer les renseignements qui sont actuellement enregistrés auprès du Ministère ou, s'ils ont changé, veuillez fournir les nouveaux.

Si ce dépôt est un avis de modification ou un rapport annuel et que l'adresse légale ou du siège social doit être modifiée, veuillez indiquer la nouvelle adresse. Sinon, n'inscrivez rien.

L'adresse légale ou du siège social de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.

Si vous possédez une adresse internationale et que le champ « Région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s'applique également à toute autre adresse internationale dans le formulaire.

Établissement principal en Ontario

Si ce dépôt est un rapport initial, veuillez indiquer les renseignements qui sont actuellement enregistrés auprès du Ministère ou, s'ils ont changé, veuillez fournir les nouveaux.

Si ce dépôt est un avis de modification ou un rapport annuel et que l'adresse de l'établissement principal doit être modifiée, veuillez indiquer la nouvelle adresse. Sinon, n'inscrivez rien.

L'adresse doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le

numéro du lot et de la concession ou celui du lot et du plan. L'établissement principal doit être situé en Ontario.

Directeur ou dirigeant principal en Ontario

Remplissez cette section si la personne morale étrangère a nommé un directeur ou un dirigeant principal en Ontario, ou si les renseignements fournis précédemment ont changé. Saisissez le nom complet (prénom, autre prénom et nom de famille) ainsi que l'adresse aux fins de signification.

Remarque : Si vous déposez un rapport initial et que vous avez inscrit « Non » en ce qui concerne le directeur ou le dirigeant principal en Ontario, mais que vous en aviez précédemment saisi un, cet individu demeurera votre directeur ou dirigeant principal en Ontario. Afin de retirer cette personne, vous devez sélectionner « Oui », puis « Aucun » dans les champs requis pour le nom complet et l'adresse aux fins de signification. Pour le code postal, saisissez « A1A 1A1 ».

Si vous déposez un rapport annuel ou un avis de modification et que vous aviez déjà fourni les informations concernant le directeur ou le dirigeant principal et que vous n'avez plus de directeur ou dirigeant principal, vous devez retirer l'individu en saisissant « Aucun » dans les champs requis pour le nom complet et l'adresse aux fins de signification. Pour le code postal, saisissez « A1A 1A1 ».

Mandataire aux fins de signification en Ontario

La personne morale étrangère doit assurer le maintien de la nomination d'un mandataire aux fins de signification. Remplissez cette section en cas de modification des renseignements figurant dans la nomination du mandataire aux fins de signification. Téléchargez et remplissez un formulaire de nouveau mandataire aux fins de signification, puis envoyez-le avec votre demande.

Certification

Veillez indiquer si la personne effectuant la certification est un administrateur, un directeur ou un particulier que les administrateurs de la société ont autorisé à vérifier les rapports ou les avis et qui connaît les affaires internes de la société.

Si la personne effectuant la certification est un administrateur, veuillez indiquer son nom complet.

Si la personne effectuant la certification est un directeur, veuillez indiquer son nom complet et son poste. Vous pouvez également fournir une adresse électronique facultative.

Si la personne effectuant la certification est un particulier autorisé par les administrateurs, veuillez indiquer son nom complet, son poste et l'adresse aux fins de signification.

Vous devez cocher la case pour confirmer que cette personne certifie que ce dépôt est véridique, exact et complet.

Confirmation

La personne-ressource doit confirmer l'exactitude des informations soumises.

Soumission du formulaire

Une fois que vous avez rempli le formulaire, imprimez-le et faites-le parvenir au Ministère à l'adresse ci-dessous.

Ministère des Services au public et aux entreprises
Direction des biens commerciaux et des sûretés mobilières
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque la clé d'entreprise ou les adresses électronique, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par la poste. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous

devrez effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande ainsi que de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère correspondra à la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est traitée par le Ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée ainsi qu'à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095